



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

AF/EK

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 83

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2023 DST 63

OBJET : ETANGS DE LANNENEC

Levée d'interdiction étang aval – information cyanobactéries étangs amont et aval

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la circulaire DGS/SD 7 du 4 juin 2003,

Considérant qu'il appartient au Maire, de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la salubrité, la sécurité, la santé publique et la protection de l'environnement,

Considérant les résultats d'analyse d'eau des étangs de Lannénec, transmis par Lorient Agglomération le 14 juin 2023,

Considérant que les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces et les eaux de mer et former des dépôts abondants et des mousses appelées « efflorescences algales ». Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques. Les effets actuellement connus sont les suivants :

- lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, des muqueuses ;
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, les interdictions temporaires, de baignade, de restrictions des activités nautiques et de consommation de poisson (fortement déconseillée), concernant l'étang de Lannénec, situé en aval, sont levées.

Article 2 : à compter de ce jour, les deux étangs de Lannénec (amont et aval) sont classés en alerte niveau 1 (fiche explicative jointe au présent arrêté).

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le site concerné afin d'informer la population.

Article 4 : toutes infractions aux dispositions du présent arrêté donneront lieu à des poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet du Morbihan.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

16 JUIN 2023

Claude ORVOINE
Adjoint au maire,
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIR

Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

Les dernières analyses effectuées sur ce site par l'Agence régionale de santé Bretagne indiquent un :



NIVEAU D'ALERTE 1

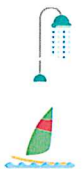
Cyanobactéries toxigènes > seuil d'alerte (1 mm³/L)

Concentrations en toxines < valeurs guides sanitaires

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?



- Prendre une douche soignée après la baignade ou les activités nautiques



- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques



- Ne laisser pas les enfants jouer dans les amas de cyanobactéries (dépôts verts ou bleu-vert) qui peuvent s'accumuler en bord de rive



- Eviter d'y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave)



- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects

Contacts et informations complémentaires

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou l'ARS Bretagne.